

8330D-B**(PARTIE B)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8330D-B**Autres Moyens d'Identification :** Adhésif Époxy d'Argent Conducteur (Partie B) / Silver Conductive Epoxy Adhesive (Part B)**N° Pièces Connexes :** 8330D-19G, 8330D-160G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseur d'époxy pour utilisation avec les résines d'adhésif électriquement conducteur**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

+1-800-340-0772

FAX

+1-800-340-0773

COURRIELsupport@mgchemicals.com**WEB**www.mgchemicals.com

+1-905-331-1396

FAX

+1-905-331-2682

COURRIELinfo@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8330D-B**(PARTIE B)****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation	Cutanée	2	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique	Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H315 : Provoquer une irritation cutanée
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)***Continuation...*

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Argyrie	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>

8330D-B**(PARTIE B)****Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
7440-22-4	argent	77%
109-55-7	3-aminopropyldiméthylamine	2%
135108-88-2	oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné	0.7%
100-51-6	alcool benzylique	0.7%
108-95-2	phénol	0.2%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX** P305 + P351 + P338, P310**Symptômes Immédiat** *rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique***Intervention** Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU** P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364**Symptômes Immédiat** *rougeur, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), irritation sévère***Intervention** Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.**EN CAS
D'INHALATION** P304 + P340**Symptômes Immédiat** *Faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires***Intervention** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.*Suite de section sur la page suivante*

8330D-B**(PARTIE B)***Continuation...***EN CAS D'INGESTION** P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat** *Faible toxicité***Intervention** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas de feux : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.**Danger Spécifiques** Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.

L'inhalation des fumées d'oxyde d'argent peut causer une fièvre des métaux et irriter les voies respiratoires. Les symptômes pseudo-grippaux de fièvre des métaux peuvent être retardés, survenant 4 à 12 heures après l'exposition.

Toxique pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x), amines, fumées d'oxyde d'argent et de la fumée toxique.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel****Protection Individuelle** Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.**Précautions à Prendre pour l'Intervention** Éviter de respirer les vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou des flammes nues.**Précautions pour l'Environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.**Méthode de Confinement** Aucune méthode de confinement requise — ce produit n'est pas fluide.*Suite de section sur la page suivante*

8330D-B**(PARTIE B)****Méthode de Nettoyage**

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

Méthode de Nettoyage

RECOMMANDATION : Utiliser un récipient en plastique, en acier inoxydable ou en acier au carbone. Éviter les conteneurs contenant du cuivre, de l'aluminium, du zinc ou des surfaces galvanisées, car les déchets peuvent lentement les oxyder.

Méthode d'Élimination

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage**Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manutention

Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage

RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

8330D-B

(PARTIE B)

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays ou Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
argent (poussière, brouillard) (métal) (Ag et ses composés) (métal, poussière, fumée)	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	0.1 mg/m ³ 0.01 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.01 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.1 mg/m ³	Non établi Non établi Non établi 0.03 mg/m ³ Non établi Non établi
alcool benzylique	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A (WEEL) Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 10 ppm Non établi Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
phénol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A (WEEL) Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau) 5 ppm (Peau)	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h. Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les flocons d'argent sont liés au mélange adhésif, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Si le produit est chauffé à des températures élevées, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)****Equipment de Protection Individuelle**

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8330D-B

(PARTIE B)

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Gris argenté, pâte	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légère odeur d'amine	Pression de Vapeur @ 20 °C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	3.15
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Pratiquement Insoluble
Point Initial d'Ébullition	Pas disponible	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair	Pas disponible	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit exothermiquement avec les groupes époxydes.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les sources d'ignition, flammes nues et substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, l'ammoniac, et les peroxydes d'hydrogène
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

8330D-B**(PARTIE B)****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires. Contient des particules mécaniquement abrasives.
Peau	Provoque de la rougeur, une irritation de la peau, et une dermatite allergique de contact.
Inhalation	Faible toxicité—Peut provoquer de la toux et une irritation respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée et avoir des effets sur la reproduction. L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
argent	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	5.16 mg/L Rat ≥4 h (poussière)
3-aminopropyldiméthylamine	331.1 mg/kg Rat	300 mg/kg Rat	>4.31 mg/L Rat 4 h (vapeur)
oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné	368 mg/kg Rat	>1 000 mg/kg Rat	Pas disponible
alcool benzylique	1 620 mg/kg Rat	866 mg/kg Lapin	>4.178 mg/L 4 h Rat
phénol	650 mg/kg Rat	660 mg/kg Rat	0.316 mg/L Rat 4 h (vapeur)

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées.
Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)****Autre Effets Toxiques**

Corrosion/irritation de la peau	Le 3-aminopropyldiméthylamine et l'oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné provoquent des irritations cutanées.
Lésions/irritation des yeux	Le 3-aminopropyldiméthylamine et oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné provoquent des lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Le 3-aminopropyldiméthylamine et oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné peuvent provoquer une sensibilisation de la peau chez les humains.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Le phénol (CAS # 108-95-2) est considéré comme un mutagène selon les études animales.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Voir le danger d'argyrie dans la Section 2 sous les « Dangers Non Classifiés Ailleurs ».
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm ² /s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)**

Contient des particules d'argent de taille inférieure à 1 mm mais supérieure à 100 nm (supérieure aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxiques pour l'environnement. Bien que l'argent massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'Union Européenne. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M = 10) de l'Union Européenne.

L'oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 3 chronique.

Le phénol est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 2 chronique.

Selon les données disponibles, le 3-aminopropyldiméthylamine et l'alcool benzylique ne remplissent pas les critères de classification.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

8330D-B**(PARTIE B)****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référent aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TMD : Tailles inférieures à 450 kg
8330D-19G, 8330D-160G

NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles supérieures à 5 kg
À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3077

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(flocon d'argent <1 mm; copolymère
d'éther de phényl glycidyl et de
formaldéhyde)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

49 CFR : Tailles de 5 kg ou moins

8330D-19G, 8330D-160G

NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR

Par l'exception 171.4 (c)(2)

Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de **171.4 (c) Exceptions**

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)****Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 kg ou moins

8330D-19G, 8330D-160G

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon la
disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime**Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 kg ou moins

8330D-19G, 8330D-160G

NON RÉGLEMENTÉ

selon 2.10.2.7

Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8330D-B**(PARTIE B)****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

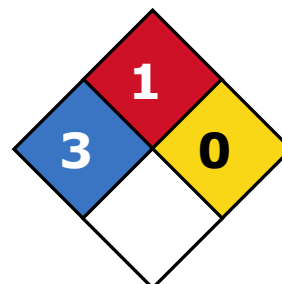
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conformement aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	* 3
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'argent (No. CAS 7440-22-4); quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient du phénol (No. CAS 108-95-2); quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)****TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	29 juin 2020
Annule et Remplace	Sans objet

Changement Effectué : Première version.

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8330D-B**(PARTIE B)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.